

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	12 (1883)
Heft:	7
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jamais on ne redira trop aux instituteurs qu'ils n'ont pas seulement à donner aux élèves l'instruction, mais qu'ils doivent encore leur procurer le bienfait, l'inappréciable bienfait d'une saine éducation et leur inspirer l'amour du bien, l'horreur de tout ce qui est mal. S'il est un vice que l'éducateur digne de ce nom doit, par ses exemples et ses enseignements, s'efforcer de prévenir, c'est bien l'ivrognerie, cette plaie de notre époque. Or, il trouvera un excellent auxiliaire, un puissant moyen d'atteindre son but élevé dans l'ouvrage intitulé : *Conseils aux habitants des campagnes*, par M. Thierrin, curé de Promasens. C'est là un ouvrage qui est une bonne fortune pour l'instituteur. Il y puisera des conseils pratiques dont il fera part à ses élèves en vue de leur avenir, il y apprendra des faits intéressants et instructifs qu'il pourra leur raconter et dont ils devront faire le compte-rendu de vive voix ou par écrit; il y découvrira des tableaux saisissants qu'il sera très utile de mettre sous leurs yeux. Croit-on que les enfants, dont l'âme est si sensible, en lisant ou en entendant lire, par exemple : les chapitres XII, XVIII, XIX, XX, *le sort qui attend l'ivrogne, le spectacle de l'ivrogne, l'ivrogne dans la boue et les ordures, les rixes sanglantes*, ne recevront pas une impression ineffaçable? Qui ne voit tout le parti qu'un instituteur intelligent et dévoué peut tirer du livre précieux de M. Thierrin? Certes, l'on peut à bon droit appliquer à l'auteur ce mot qui a été naguère adressé à un autre écrivain : « Vous avez fait à la fois un bon livre et une bonne action. » Mgr Mermilliod a fait le plus bel éloge de la brochure contre l'*Epidémie des cabarets*, lorsqu'il écrivait à M. le curé de Promasens : « Votre livre est tout à la fois une admirable leçon de catéchiste, un vivant commentaire des Livres saints et une étude sérieuse d'économie sociale. »

La première partie de l'ouvrage retrace les suites funestes de l'ivrognerie, le cortège de maux qu'elle traîne après elle : aliénation mentale, crimes, accidents, suicides, division dans la famille, démorisation, misères sur misères, ruines accumulées. Mais il ne suffit pas de signaler la maladie et d'en faire connaître les ravages ; aussi l'auteur consacre-t-il une seconde partie à proposer des remèdes. Il désigne comme moyen de combattre les abus de la boisson, l'éducation et l'instruction, la vulgarisation des principes d'hygiène, les caisses d'épargne, la substitution de boissons salutaires aux boissons alcooliques, enfin une croisade générale contre l'alcoolisme. « Il est temps, dit M. Thierrin, d'entrer en lutte avec le mal, de sauver les populations des rixes et des misères qu'en amène l'aggravation continue ; il est temps d'accentuer un mouvement en faveur de la cause de la tempérance. »

Prenez et lisez, dirons-nous maintenant aux instituteurs ; quand on a lu l'ouvrage éminemment pratique de M. le curé de Promasens, on ne peut que désirer de le voir entre les mains de tous les éducateurs, pour le plus grand bien de l'enfance et de la jeunesse qu'ils dirigent. T.



CORRESPONDANCE

La Tour-de-Trême, le 15 juin 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Vos typographes ne sont pas toujours aimables. Ils trouvent quelquefois le moyen de changer des chiffres et de tronquer des phrases d'une manière scandaleuse. J'aurais, à ce propos, plusieurs rectifications à vous demander. Je me contenterai de redresser l'erreur commise dans votre numéro de février, où on me fait dire que cette année, dans la Gruyère,

le nombre des absences illégitimes ne dépassera pas *mille*: c'est *cinq mille* que j'avais écrit; et le fait que nous avons noté comme illégitimes toutes les absences provenant des départs pour la montagne entraînera probablement une aggravation de ce chiffre,

Une circulaire datée du 8 juin 1883 nous dit que, « la Commission des études s'est occupée de l'enseignement de l'écriture. Cette branche, l'une des plus importantes, est aussi l'une des plus négligées, dit-on; elle est généralement enseignée aujourd'hui au moyen des cahiers préparés de Rollin, de Godschaux, etc. La méthode de l'enseignement simultané a été abandonnée, fait regrettable, auquel il faut attribuer, au sens de la circulaire, une diminution considérable dans les progrès des élèves. Il importe donc de ne pas abandonner l'élève à lui-même en présence d'un modèle, mais de lui expliquer la manière de tenir la plume, de former les lettres, de diriger sa main. La partie théorique doit accompagner la pratique. En écrivant des modèles lui-même, soit à la table noire, soit sur le cahier de chaque élève, le maître pourra beaucoup plus facilement constater les défauts et donner les directions nécessaires pour les corriger. »

J'ai cru bien faire de mettre ces directions sous les yeux de vos lecteurs.

Nos garçons sont actuellement pourvus d'un *livret-certificat*. Lorsqu'un changement de domicile se produit, il faut que ce livret soit promptement et exactement envoyé à l'instituteur du nouveau domicile. Plusieurs maîtres sont négligents sous ce rapport, et il en résulte quelquefois une accumulation d'absences illégitimes qu'il serait facile d'éviter. L'envoi du livret doit se faire d'instituteur à instituteur. L'entremise de l'inspecteur ne devrait être réclamée que lorsque l'on ne connaît pas d'une manière positive le nouveau domicile ou lorsqu'il y a lieu d'appliquer des pénalités prévues par la loi.

Les déplacements fréquents d'instituteurs ont été signalés en Grand Conseil comme l'une des causes de la faiblesse de nos écoles. C'était dire juste. Mais ces déplacements sont une conséquence immédiate et inévitable de l'insuffisance des traitements. Espérons que nos honorables députés, qui trouvent si bien la cause, sauront aussi vouloir et appliquer le remède. Quand le chiffre des traitements sera plus élevé et plus uniforme, la fièvre des déplacements perdra de son intensité et ne tardera pas à disparaître. Qu'on se le dise!

La sévérité déployée actuellement, soit pour absences ordinaires, soit envers les familles qui envoyait chaque année leurs garçons au chalet, entraîne comme réaction, de la part des populations, une surveillance plus attentive de la conduite des instituteurs. Nombre de parents mécontents sont venus me dire: « Nous ne comprenons rien à la manière dont les choses se passent. On nous refuse nos enfants quand nous en avons extrêmement besoin, et M. le régent donne congé à son école quand bon lui semble. A quoi sert dès lors de retenir nos garçons au village pour les voir inoccupés, polissonnant et rôdant les deux tiers du temps? »

Ce raisonnement est juste, et les maîtres doivent y prendre garde. Bien soigner son école l'été, c'est d'ailleurs soulager de moitié la fatigue de l'hiver suivant et s'assurer les plus réjouissants succès. Le semestre d'été est aussi le temps où les maîtres doivent se livrer à l'étude. En hiver, la préparation des leçons, l'école du soir, la correction des devoirs absorbent tous les moments. Mais dans la bonne saison, combien d'heures favorables nous restent pour revoir nos manuels, nous livrer à une étude spéciale, faire des lectures profitables, moissonner cette foule de mots, d'idées, de choses dont nous sentons tous les jours plus le besoin pour l'enseignement intuitif! Ne donnons pas trop de ces heures précieuses au sommeil, aux courses inutiles, à l'auberge et au jeu de quilles.

M. PROGIN

